

Vide-greniers du Dimanche 7 Septembre 2025

Bulletin d'inscription IDENTITÉ DE L'EXPOSANT :

Partie à renvoyer

Jesoussigné(e) NOM:..... Prénom:.....
Adresse :
.....
Adresse mail : Tél fixe :
Téléphone portable pour confirmation SMS :

Déclare sur l'honneur : ne pas être commerçant(e), ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code commerce), non participation) 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal) et déclare me conformer strictement au règlement. Je prends note que la place me sera attribuée à mon arrivée, au vu de mes papiers d'identité : les exposants sont placés en fonction de leur numéro attribué à l'inscription.

Je joins à mon inscription la photocopie de ma pièce d'identité recto-verso ainsi que le paiement de m aréservation.

J'atteste avoir pris connaissance et accepté le règlement du vide-greniers (ci-joint).

Date: ___/___/___

Signature

Emplacement avec véhicule : 5m de façade sur 3m de profondeur plus véhicule

Mode de paiement : Chèque libellé à l'ordre du Pêcheur Faugatien ou espèces à déposer ou à envoyer à D. CRETIN-BLANCHARD
8 Terrefort de Vignes, 31410 LE FAUGA avant le **vendredi 5 septembre 2025**.

Je demande ___ emplacements à 15€ l'un, soit ___ X 15€ = ___ €

Heure de mise en place : à partir de 6h

Heure limite de rangement : 19h

Pour tout renseignements complémentaires : 06.52.34.68.57 - 07.82.76.48.83

Mail : videgrenier.lefauga.lac@gmail.com

RÈGLEMENT :

Partie à conserver

Le vide-greniers est organisé par 2 associations : **Le Pêcheur Faugatien et La Pétanque Faugatienne**.

Il aura lieu **Lac du Loup, Chemin du Loup, 31410 Le Fauga**. Il sera ouvert au public de **8h à 18h** ; les exposants sont accueillis **à partir de 6h**.

Il est réservé aux particuliers non professionnels.

Après installation, tout mouvement de véhicule sur le site est interdit sauf accord organisateurs.

Les organisateurs tiendront l'unique point de vente de restauration et buvette sur place.

L'exposant s'engage, dès son inscription, à se conformer strictement au présent règlement et aux lois relatives au commerce. Il s'engage aussi à ne pas mettre en vente des armes, des animaux vivants ou tout article dangereux ou immoral. Toute vente d'objet neuf est interdite. Tout mineur devra être accompagné d'une personne majeure.

Les demandes d'inscription sont examinées par les organisateurs. Toute personne ne respectant pas le règlement sera priée de quitter les lieux. 5 places seront réservées à l'inscription pour les porteurs de carte à mobilité réduite.

Nombre maximum d'emplacement : 150

La participation au vide-greniers implique de s'être inscrit et avoir payé sa place avant la date limite. La place devra être libérée propre à **19h**. La réservation se fait à l'aide du bulletin d'inscription qui devra être correctement et complètement rempli et signé. Toute réservation incomplète sera rejetée.

L'exposant s'engage à ramener les invendus ou les mettre en décharge. Des sacs poubelles seront remis à cet effet. Les participants seront seuls responsables des marchandises déballées sur leur stand. Les organisateurs se déchargent de toutes responsabilités en cas de vols, casses ou autres détériorations.

Les participants devront arriver avec leur pièce d'identité.

Les places réservées non occupées à 9h seront libérées et ne seront plus disponibles pour l'installation. Les sommes versées resteront acquises à titre d'indemnité.

Les organisateurs restent la seule instance compétente pour annuler la manifestation en cas d'intempérie (hors arrêté Préfectoral). Les exposants seront alors remboursés des frais d'inscription. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de météo défavorable si le vide-greniers n'est pas annulé.